



Montréal 

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec 

Entente sur le développement culturel de Montréal

PROJETS ET PROGRAMMES 2008-2011

MISE EN VALEUR

PATRIMOINE

BIENS CULTURELS

RECHERCHE

PROMOTION

ARCHÉOLOGIE

REVITALISATION

DESIGN

IMMEUBLES MUNICIPAUX

DOMAINE PUBLIC

IMMEUBLES PRIVÉS

SUPPORT

FONDS DU PATRIMOINE

ACCESSIBILITÉ

MUSÉOLOGIE

DIFFUSION

ARTS DE LA SCÈNE

ARTS VISUELS

MÉDIATION CULTURELLE

PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

MÉTROPOLE CULTURELLE

BIBLIOTHÈQUES

CONSOLIDATION

ÉQUIPEMENTS

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE

DU MONT-ROYAL

EN COUVERTURE

Place d'Armes
Le photographe masqué

Ensemble Forestare
Crépô

Bibliothèque Saint-Henri
Denis Labine

Centre d'histoire de Montréal
Normand Rajotte

Pavillon du lac aux Castors
Alain Chagnon

PROJETS ET PROGRAMMES 2008-2011

Direction et coordination du contenu

Gilles Morel (Ville de Montréal)
Monique Hamelin (ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine - MCCCCF)

Recherche et rédaction

Les Boxes communications, Jean Gagnon Doré

Révision et harmonisation des textes

Annick Poussart

Design : Bouvry Communications

Impression : Datachrome

Coordination

Robert Perron, Claire Rocher (Ville de Montréal)
Colette Proulx (MCCCCF)

Document produit par le Bureau du patrimoine, de la toponymie
et de l'expertise de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'Entente
sur le développement culturel de Montréal

Entente sur le développement culturel de Montréal

PROJETS ET PROGRAMMES
2008-2011

ENTENTE SUR LE
DÉVELOPPEMENT
CULTUREL DE
MONTREAL

Montréal 

*Culture,
Communications et
Condition féminine*

Québec 



Depuis 30 ans, l'Entente sur le développement culturel de Montréal représente un puissant instrument pour renforcer Montréal comme métropole culturelle. Je suis donc très heureux de vous présenter la nouvelle Entente, signée entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, qui couvre la période 2008 – 2011. Dans ce cadre, nous allons conjointement investir des sommes sans précédent. Évidemment, celles-ci s'ajoutent aux investissements propres des instances et ministères québécois, en particulier ceux du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et aux investissements que fait la Ville, par le biais de ses services, de ses arrondissements et de son Conseil des arts.

L'Entente 2008-2011 va nous permettre de mener à bien des actions suivant cinq axes d'intervention. D'abord, respectant l'esprit qui a présidé à la signature de la première Entente, nous allons consacrer des fonds substantiels à la poursuite de nos efforts de mise en valeur du patrimoine montréalais. Dans ce cadre, ce sont la place d'Armes, la place du Canada et le square Dorchester qui seront, en particulier, privilégiés. Nous allons également élargir l'accès à la culture, entre autres, en agissant sur le front de la diffusion culturelle, en aidant la relève et en appuyant les organismes liés à la diversité. Par ailleurs, nous poursuivrons notre dessein de moderniser et de valoriser notre réseau de bibliothèques par la mise en œuvre d'un programme sans précédent de rénovation et d'agrandissement. La consolidation et le développement d'équipements culturels ainsi que la conservation et la mise en valeur de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal constitueront deux autres axes prioritaires d'intervention.

Ce sont les Montréalaises et les Montréalais mais, plus généralement, l'ensemble des Québécoises et des Québécois qui vont bénéficier de toutes ces initiatives puisque c'est la culture québécoise et son rayonnement qui vont s'en trouver renforcés. Pour nous, et plus que jamais, la culture est un élément moteur du développement économique et social de notre métropole et nous sommes bien déterminés à la soutenir.

Gérald Tremblay
Maire de Montréal



Je suis particulièrement fière du renouvellement de l'Entente de développement culturel conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les précédents partenariats – le premier date de 1979 – se sont révélés fructueux, à telle enseigne que la réputation de notre métropole comme centre culturel international n'a cessé de croître. Il faut poursuivre nos efforts pour donner encore plus d'éclat au visage de Montréal, qui doit son originalité à l'héritage français et britannique de même qu'à l'apport des communautés issues de l'immigration.

Nous misons sur la culture parce qu'elle porte l'identité, stimule la créativité dans tous les domaines et constitue un puissant levier de progrès économique. Par l'action concertée et intégrée, ce partenariat vise à valoriser le patrimoine bâti, à consolider les équipements culturels, à améliorer le réseau des bibliothèques, à mettre en valeur l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et, finalement, à offrir des programmes d'activités répondant aux attentes des citoyennes et des citoyens.

Je me réjouis également de constater que, d'un renouvellement à l'autre de l'Entente, des mesures inédites s'ajoutent à celles déjà existantes en vue de maximiser les effets bénéfiques du partenariat. La population et le milieu de la culture accueilleront avec enthousiasme, j'en suis persuadée, les nouveaux programmes d'accueil et de circulation mis à la disposition des artistes de la relève, des artistes des régions du Québec et des artistes provenant des différentes communautés autochtones. Il y a là une richesse à nulle autre semblable qui accroîtra encore la diversité de l'offre culturelle de Montréal.

L'Entente amorce sa troisième décennie et je suis convaincue qu'elle profitera plus que jamais à notre métropole et, conséquemment, à l'ensemble du Québec.

La ministre de la Culture,
des Communications et de la Condition féminine,

Christine St-Pierre

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

p. 9

L'Entente 2008-2011 MCCCC—Ville

- Un investissement majeur, une vision commune
- Depuis 1979, neuf ententes conclues
- L'Entente 2008-2011 : cinq axes, 140 millions de dollars
- Un investissement culturel plus important que jamais

AXE 1 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

p. 13

1.1	Programmes	
1.1.1	Restauration des biens culturels	5 925 000 \$
1.1.2	Activités de recherche et de promotion en patrimoine	1 575 000 \$
	Recherche et promotion – Vieux-Montréal	
	Recherche et promotion – Île de Montréal (excluant le Vieux-Montréal)	
1.1.3	Archéologie	2 100 000 \$
	Inventaires, fouilles, diffusion – Vieux-Montréal	
	Interventions dans les secteurs d'intérêt archéologique – Île de Montréal (excluant le Vieux-Montréal)	
	Collection municipale	
	École de fouilles archéologiques et stabilisation des vestiges de Pointe-à-Callière	
1.1.4	Initiatives de revitalisation du patrimoine par le design	1 200 000 \$
1.2	Infrastructures	
1.2.1	Immeubles municipaux ou privés de valeur patrimoniale exceptionnelle	5 820 000 \$
	Centre d'histoire de Montréal	
	Marché Bonsecours	
	Vieux séminaire de Saint-Sulpice	
1.2.2	Domaine public (Vieux-Montréal)	13 536 000 \$
	Réfection de la place d'Armes (suite des travaux)	
	Rue de la Commune Ouest	
	Champ-de-Mars	
	Aménagements caractéristiques du domaine public	
1.3	Activités de support	300 000 \$
1.3.1	Études préalables et communications	
1.4	Fonds du patrimoine culturel québécois	21 265 850 \$
1.4.1	Conservation et mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville	
1.4.2	Bonification des programmes pour la restauration des bâtiments de l'axe 1 et de l'axe 5	
1.4.3	Contribution – Biens ou secteurs désignés – Instruments d'urbanisme et L.A.U. (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)	

Sous-total | AXE 1 : **51 721 850 \$**

AXE 2 ACCÈS À LA CULTURE p. 21

2.1	Patrimoine et muséologie	1 776 000 \$
2.1.1	Soutien à la diffusion du patrimoine montréalais	
2.1.2	Ententes de partenariat	
2.1.3	Musées municipaux	
2.2	Diffusion – Arts de la scène et arts visuels	1 235 000 \$
2.2.1	Promotion du réseau Accès culture	
2.2.2	Aide à la relève artistique	
2.2.3	Diffusion et démocratisation	
2.2.4	Accueil et circulation d'artistes des régions du Québec	
2.2.5	Accueil et circulation d'artistes autochtones	
2.3	Médiation culturelle	3 292 500 \$
2.3.1	Programme de médiation culturelle des arrondissements de Montréal	
2.3.2	Programme montréalais d'action culturelle	
2.3.3	Partenariat culture et communauté	
2.3.4	Ententes de partenariat	
2.3.5	Rencontres, recherche et veille (colloques, études, sondages, etc.)	
2.4	Pratique artistique amateur	630 000 \$
2.4.1	Inclusion et innovation	
2.4.2	Formation des intervenants culturels	
2.5	Développement de Montréal, métropole culturelle	1 795 000 \$
2.5.1	Consolidation – Études stratégiques	
2.5.2	Consolidation – Institut de l'événement de Montréal	
2.5.3	Consolidation – Mise en œuvre du Plan stratégique en tourisme culturel	
2.5.4	Diversité – Ententes de partenariat pluriannuelles	
2.5.5	Diversité – Projets spéciaux, clientèles ciblées	

Sous-total | AXE 2 : **8 728 500 \$**

AXE 3 CONSOLIDATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES p. 31

3.1	Plan de consolidation du réseau des bibliothèques	30 000 000 \$
3.1.1	Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques publiques (RAC)	

Sous-total | AXE 3 : **30 000 000 \$**

AXE 4 FORUM DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS **p. 33**

4.1	Développement ou consolidation d'infrastructures de qualité permettant d'élargir l'accès aux biens, aux activités et aux services liés à la culture et aux communications	30 900 000 \$
4.1.1	Financement des études préalables à tout investissement immobilier	
4.1.2	Soutien aux collectes de fonds pour des projets d'immobilisations	
4.1.3	Équipements – Aide d'urgence (gestion MCCCCF)	
4.1.4	Aide aux immobilisations (gestion MCCCCF) et aux équipements culturels municipaux (gestion Ville)	

Sous-total | AXE 4 : **30 900 000 \$**

AXE 5 ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL DU MONT-ROYAL **p. 39**

5.1	Connaissance et diffusion	1 050 000 \$
5.1.1	Promotion, concertation et diffusion	
5.1.2	Connaissances et conservation du patrimoine	
5.2	Mise en valeur	16 950 000 \$
5.2.1	Aide à la restauration	
5.2.2	Œuvres d'art public	
5.2.3	Parcs et espaces verts	
5.2.4	Chemin de ceinture, accès et autres équipements	
5.2.5	Milieux naturels	

Sous-total | AXE 5 : **18 000 000 \$**

Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

Total : **139 350 350 \$**

L'Entente 2008-2011 MCCC—Ville

Un investissement majeur, une vision commune

Lors du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, madame Christine St-Pierre, et le maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, ont annoncé le renouvellement de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, couvrant cette fois la période 2008-2011. Le présent document décrit les programmes et projets de cet élément majeur du plan d'action adopté à la suite du Rendez-vous.

En vertu de cette entente, le Ministère et la Ville consacreront près de 140 millions de dollars (140 M\$) à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, à divers projets et programmes favorisant l'accès à la culture, au développement et à la consolidation du réseau des bibliothèques et d'autres équipements culturels et finalement, à la protection et à la mise en valeur de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Depuis 1979, neuf ententes conclues

Rappelons brièvement les orientations des ententes ayant été conclues à ce jour.

La première Entente, signée en 1979, vise principalement à préserver le Vieux-Montréal – alors en voie d'abandon – et à refaire de ce quartier historique un milieu de vie habité et animé. Ce financement judicieux de projets d'aménagement urbain et de mise en valeur d'édifices patrimoniaux stimulera fortement l'investissement privé, avec pour résultat qu'entre les années 1975 et 2005, le nombre de résidants fera plus que quintupler, passant de 575 à 3 200.

En 1995, les partenaires de l'Entente étendent leurs champs d'intervention conjoints. Des projets interculturels, muséaux et d'animation culturelle sont mis en place. L'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle sont encouragés. Des organismes de promotion et de diffusion artistique et culturelle sont soutenus, en même temps que se poursuivent les efforts de restauration et de mise en valeur du patrimoine. En témoignent notamment aujourd'hui la place D'Youville, la place Jacques-Cartier, la place de la Dauversière, le marché Bonsecours, le cinéma Corona et la bibliothèque de Pointe-aux-Trembles.

De 2000 à 2005, quatre champs d'action sont privilégiés : renforcer le caractère distinctif du Vieux-Montréal, étendre le travail de la Ville à l'ensemble de son territoire en ce qui a trait à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, consolider le rôle de Montréal comme métropole du design et rendre accessibles à toute la population des services culturels de première ligne.

Pour l'Entente 2005-2008, les programmes et projets sont définis de façon stratégique : on considère avec une attention accrue la complémentarité des services publics. Dorénavant, les programmes offerts aux organismes et aux arrondissements seront tournés vers les besoins des citoyennes et des citoyens et, plus particulièrement, vers ceux des clientèles plus éloignées de l'offre culturelle. Quatre axes principaux sont ainsi couverts : la mise en valeur du patrimoine, l'accès à la culture, la consolidation du réseau des bibliothèques et la concertation sur les équipements culturels. De plus, pendant cette période, les partenaires conviennent de bonifier les programmes existants en incluant à l'Entente certains budgets du Fonds du patrimoine culturel québécois. Ils choisissent aussi d'ajouter un cinquième axe, portant sur l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Parmi les impacts des ententes ainsi convenues entre le Ministère et la Ville, soulignons le puissant effet de levier généré par les fonds publics auprès des investisseurs privés, particulièrement en ce qui a trait au patrimoine.

L'Entente 2008-2011 : cinq axes, 140 millions de dollars

La participation du MCCCFC à l'événement *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle* a permis au Ministère et à la Ville de confirmer, pour l'Entente 2008-2011, le maintien des cinq axes d'intervention de l'Entente 2005-2008. Quant au budget total, il a été augmenté de plus de 50 %, passant de 90 M\$ à près de 140 M\$.

Les cinq axes d'intervention disposent donc maintenant des sommes suivantes :

- la mise en valeur du patrimoine : 51,7 M\$
- l'accès à la culture : 8,7 M\$
- la consolidation du réseau des bibliothèques : 30 M\$
- le Forum des équipements culturels : 30,9 M\$
- la mise en valeur de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal : 18 M\$

• Axe 1 | Mise en valeur du patrimoine

La mise en valeur du patrimoine de Montréal constitue un volet majeur de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 : sur un budget total de près de 140 M\$, 30 M\$ seront investis dans le Vieux-Montréal, montant auquel s'ajouteront les 22 M\$ liés à des projets réalisés ailleurs sur l'île de Montréal, pour un total de 52 M\$. Si l'on considère également les 18 M\$ prévus à l'axe 5 à l'endroit de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, c'est un montant global de 70 M\$ qui sera injecté dans la mise en valeur du patrimoine, à savoir la moitié des 140 M\$ de l'Entente. Le Ministère et la Ville viennent également confirmer l'importance du design en doublant les sommes allouées à ce chapitre.

• Axe 2 | Accès à la culture

Les budgets consacrés à l'accès de la population à la culture sont considérablement augmentés : ils passent de 2 M\$ (Entente 2005-2008) à 8,7 M\$. Les projets soutenus viseront à sensibiliser et à familiariser le public à la richesse de la culture et du patrimoine montréalais. Plus particulièrement, les jeunes, les autochtones, les membres des communautés culturelles ainsi que les citoyennes et les citoyens des milieux défavorisés seront ciblés par des actions de rapprochement et d'échange avec les créatrices et les créateurs, selon l'approche de la médiation culturelle. Cet axe de l'Entente inclut également, désormais, un programme d'accueil des spectacles en provenance des régions.

• Axe 3 | Consolidation du réseau des bibliothèques

En mettant en place le programme Rénovation, agrandissement et construction des bibliothèques de la Ville (RAC), les partenaires de l'Entente visent, entre autres, à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de consolidation du réseau des bibliothèques publiques de Montréal. Le cadre de vie des Montréalaises et des Montréalais sera amélioré de façon sensible par cet accès à des lieux publics de proximité, conviviaux, écologiques et confortables ainsi qu'à des équipements de pointe. Un budget de 30 M\$ a été alloué à l'axe 3, à raison de 10 M\$ par année. Cet investissement majeur et nécessaire s'inscrit dans un plan de rattrapage qui permettra ultimement au réseau des bibliothèques de Montréal d'atteindre le niveau moyen de ressources et de services offerts par les villes canadiennes de 500 000 habitants et plus.

• Axe 4 | Forum des équipements culturels

Créé en 2003, le Forum des équipements culturels a pour mandat de coordonner la planification des interventions immobilières des partenaires de l'Entente sur le territoire montréalais. Ceux-ci s'étant engagés dans le développement optimal du réseau d'équipements culturels professionnels publics et privés sur le territoire de l'île de Montréal, ils investiront chacun 15 M\$ sur trois ans pour des projets montréalais d'immobilisations.

• Axe 5 | Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

En 2005, le Ministère attribuait pour la première fois à un arrondissement le double statut juridique « historique et naturel ». Les partenaires de l'Entente reconnaissant tous deux l'importance des patrimoines à protéger et à mettre en valeur sur le mont Royal, ils entendent déployer pour ce faire des programmes et actions spécifiques en matière d'acquisition et de diffusion de connaissances, de sensibilisation et de protection, et cela, au regard des trois sommets de la montagne. La mise en valeur et la restauration du patrimoine bâti, l'inventaire des œuvres d'art et de commémoration, la protection des espaces verts et des parcs et l'aménagement du réseau viaire solliciteront une large part des 18 M\$ sur trois ans inclus dans l'Entente.

Une reconnaissance des pairs

Au fil des années, la qualité de plusieurs projets réalisés dans le cadre de l'Entente a été soulignée par les pairs concernés. Au cours de la seule période 2005-2008, par exemple, les prix suivants ont été accordés :

- Association canadienne d'archéologie, Prix de communication publique 2007, catégorie Professionnel/Institutionnel, pour le documentaire *Sous le parvis de Notre-Dame* réalisé par les Productions Train d'enfer en étroite collaboration avec le Ministère et la Ville (voir http://www.vieux.montreal.qc.ca/comm_14/comm_14v.htm);
- Association des architectes paysagistes du Canada : Prix d'Excellence 2005 Mérite National, pour le square Dalhousie, et Prix d'Excellence 2009 Citation Nationale, pour le square des Frères-Charon;
- Centre commémoratif Félix-Antoine-Savard, Prix Sensibilisation et mise en valeur patrimoniales 2007 créé en collaboration avec la Commission des biens culturels du Québec, remis à l'équipe de recherche et de diffusion sur le patrimoine du Vieux-Montréal placée sous la direction de Madeleine Forget, du Ministère, et de Gilles Lauzon, de la Ville;
- Ordre des architectes du Québec, Prix d'excellence 2007, pour la restauration du pavillon du lac aux Castors, dans le parc du Mont-Royal;
- Tourisme Montréal, Prix Ulysse 2008, pour la Carte officielle du Vieux-Montréal.

Après 30 années, un investissement culturel plus important que jamais

L'esprit de collaboration et la vision commune qui, de signature en signature, ont présidé à chacune des ententes, se traduisent aujourd'hui par une forte croissance des montants alloués : avec près de cent quarante millions de dollars (140 M\$) pour la période 2008-2011, le budget de l'Entente sur le développement culturel de Montréal n'a jamais été si important.

L'ampleur des sommes consenties à ce jour apparaît tout aussi impressionnante. Entre 1979 et 2011, près de 435 millions de dollars auront été investis dans des projets, programmes et actions de mise en valeur et de développement de la culture.

Il faut rendre hommage à la créativité et à la clairvoyance des autorités politiques et des fonctionnaires qui, il y a trente ans, ont rendu possible la première signature de l'Entente, de même qu'aux instances et aux personnes qui, depuis, ont su adapter cet instrument de développement culturel aux nouvelles réalités de la société.



Fouilles archéologiques, site Le Ber-Le-Moyne
Ville de Montréal

Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles
Élisabeth Bonner

Un lauréat de l'Opération patrimoine architectural
de Montréal
Denis Labine

Habitat 67
Réjean Legault

Marché Bonsecours
Le photographe masqué



La mise en valeur du patrimoine constitue un volet majeur de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 : le Ministère et la Ville prévoient y investir 52 M\$, soit plus du tiers (37 %) du budget total de l'Entente (140 M\$).

Si l'on considère également les 18 M\$ prévus à l'axe 5 pour l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, c'est un montant global de 70 M\$ qui sera injecté dans la mise en valeur du patrimoine, à savoir la moitié des sommes allouées à l'Entente.

1.1 Programmes

1.1.1 Restauration des biens culturels 5 925 000 \$

Le programme Restauration des biens culturels vient pondérer en partie le coût des obligations auxquelles la *Loi sur les biens culturels* soumet les propriétaires privés de biens classés et de biens possédant un statut juridique en vertu de cette loi sur l'île de Montréal.

Selon les calculs effectués pour la période 2008-2011, chaque dollar ainsi accordé par le Ministère et la Ville entraînera un déboursé de 4 \$ par le privé. Cet effet de levier remarquable démontre toute la pertinence de l'investissement public consenti.

Notons que dans le cadre de l'Entente 2008-2011 :

- Des fonds ont été réservés spécifiquement pour Habitat 67, un immeuble du patrimoine moderne cité par la Ville de Montréal en 2007 et pour lequel un avis de classement a été émis par la Ministre. Dans un premier temps, ces sommes permettront d'approfondir les connaissances sur les problématiques de conservation propres au patrimoine moderne – patrimoine dont Habitat 67 constitue l'exemple le plus éloquent. Dans un second temps, elles soutiendront en partie les interventions de conservation et de restauration qui s'imposent pour assurer la pérennité de l'immeuble.
- Dans le Vieux-Montréal, les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments privés permettront de réhabiliter des édifices vacants de ce quartier historique. Ces fonds viendront aussi renforcer l'attrait du secteur et en accroître l'activité commerciale et résidentielle.

Soulignons également que, de 1979 à 2004, près de la moitié des édifices du Vieux-Montréal (275 sur 580) ont bénéficié de telles subventions à la restauration – les pouvoirs publics y investissant 46,4 M\$, à savoir l'équivalent de 4,0 % de la valeur foncière (2004) des immeubles. Sans contredit, les investissements consentis par les partenaires de l'Entente rapportent de nombreux dividendes.

Montant total : 5 925 000 \$

Répartition annuelle : 1 975 000 \$

1.1.2 Activités de recherche et de promotion en patrimoine

1 575 000 \$

Recherche et de promotion – Vieux-Montréal

Les partenaires de l'Entente considèrent primordial de faire connaître et apprécier à sa juste valeur la richesse historique et patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal aux visiteuses et aux visiteurs aussi bien qu'aux spécialistes et à l'ensemble de la population. Il importe aussi que les actions de promotion et de diffusion des recherches historiques qui s'y rapportent soient menées dans la plus grande rigueur.

Les sommes allouées par l'Entente permettront ainsi :

- d'intégrer au site www.vieux-montreal.qc.ca les mises à jour disponibles : inventaires, iconographie (photos, cartes, dessins, maquettes), hyperliens et autres aspects techniques, etc.; Rappelons que ce site, qui fut inauguré en 1998, a rapidement connu une forte fréquentation. Rien qu'en 2007, un million de personnes l'ont visité.
- de porter une attention particulière aux intérieurs remarquables du Vieux-Montréal – ceux de banques, notamment – en vue d'en intégrer la présentation au site www.vieux-montreal.qc.ca; Déjà, on peut découvrir l'intérieur de l'hôtel de ville et de l'édifice Lucien-Saulnier (ancien palais de justice construit au milieu du 19^e siècle).
- d'entreprendre de nouvelles recherches, en continuité avec des travaux antérieurs;
- de produire et de distribuer de nouveau, notamment dans les présentoirs du Ministère et de la Ville placés dans l'arrondissement historique, la Carte officielle du Vieux-Montréal. Cette carte, imprimée chaque année en français et en anglais, pour un tirage total de 400 000 exemplaires, porte sur l'arrondissement historique de Montréal, les institutions qui s'y trouvent et les activités culturelles qui s'y déroulent.

Recherche et promotion – Île de Montréal (excluant le Vieux-Montréal)

Véhicule évolutif de sensibilisation et de diffusion, le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal – une base de données produite et mise en ligne dans le cadre de l'Entente – recense les bâtiments et secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, notamment ceux qui sont protégés par la *Loi sur les biens culturels*.

La programmation de la présente Entente comportera des projets de recherche et promotion similaires. L'Entente continuera également de soutenir l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM), opération qui invite la population à prendre conscience de la grande richesse du patrimoine bâti de l'île de Montréal et de la nécessité d'entretenir et de préserver celui-ci dans le respect des caractéristiques architecturales d'origine. Chaque année, les efforts menés à cet égard par une trentaine de propriétaires sont reconnus par la remise des Prix émérites du patrimoine dans les catégories résidentielle et commerciale. C'est en effet toute la qualité de vie des quartiers de la métropole qui bénéficie de ces actions. Plusieurs activités d'animation à travers l'île et une campagne de presse de grande qualité sont aussi menées pour mettre en valeur ce patrimoine bâti.

Montant total : 1 575 000 \$

Répartition annuelle : 525 000 \$

1.1.3 Archéologie

2 100 000 \$

Inventaires, fouilles, diffusion – Vieux-Montréal

Des dizaines de sites répartis dans le Vieux-Montréal révèlent peu à peu des pans obscurs du passé montréalais. Ce territoire était déjà habité il y a quelque 4 000 ans, voire davantage ! C'est dire la richesse archéologique méconnue du quartier historique.

Le programme Inventaire et fouilles archéologiques des caves, cours, courettes et terrains vacants offrira un soutien indispensable aux propriétaires ou aux promoteurs pour déterminer l'intérêt et l'état de conservation des vestiges uniques encore enfouis.

Interventions dans les secteurs d'intérêt archéologique – Île de Montréal (excluant le Vieux-Montréal)

Le territoire de l'île de Montréal recèle lui aussi des témoins du passé d'une valeur inestimable. Des interventions archéologiques seront donc exécutées ailleurs que dans le Vieux-Montréal – parfois en lien avec des travaux d'aménagement et de restauration architecturale. Le site LeBer, au Musée de Lachine, fait partie des lieux importants pour lesquels des actions de recherche et de diffusion sont planifiées.

Principale nouveauté à souligner : un partenariat avec l'Université de Montréal, aux fins de réaliser une étude de potentiel archéologique de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Cette collaboration permettra l'implication d'une institution de haut savoir – elle-même localisée sur le territoire à l'étude – dans la recherche et la diffusion des connaissances archéologiques, en plus de contribuer à la formation des étudiants du département d'anthropologie de l'université en question.

Collection municipale

Les interventions et les investissements consacrés aux fouilles archéologiques dans le Vieux-Montréal ou ailleurs sur le domaine public municipal mènent à la constitution de collections archéologiques qui doivent être préservées, analysées et mises en valeur. La réserve de la collection municipale, au 333, rue Peel à Montréal, bénéficie de locaux et d'équipements de pointe en la matière. Par l'Entente 2008-2011, le Ministère et la Ville continueront à soutenir en partenariat la conservation et la mise en valeur de ces collections.

École de fouilles archéologiques et stabilisation des vestiges de Pointe-à-Callière

L'Entente viendra de nouveau soutenir les fouilles réalisées au 214, place D'Youville dans le cadre de l'École de fouilles archéologiques résultant du partenariat entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, et l'Université de Montréal – ainsi que les actions de recherche et de diffusion qui s'y rapportent.

Par ailleurs, Pointe-à-Callière recevra un appui financier en vue de « stabiliser les vestiges des sites archéologiques exposés au public », une action essentielle pour assurer leur pérennité. Des spécialistes en restauration et mise en valeur seront alors appelés à fournir leur expertise.

Montant total : 2 100 000 \$

Répartition annuelle : 700 000 \$

1.1.4 Initiatives de revitalisation du patrimoine par le design

1 200 000 \$

Lors du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, les partenaires ont souligné l'importance de maintenir les efforts visant à nourrir par la culture le cadre de vie de la population montréalaise. À cet effet, ils se sont fermement engagés à faire la promotion de l'excellence en architecture et en design et à actualiser ainsi avec conviction la désignation de Montréal comme Ville UNESCO de design.

Dans ce contexte et en continuité avec dix années de soutien au design dans le cadre de l'Entente, le Ministère et la Ville participeront au cours des prochaines années au projet *Réalisons Montréal Ville UNESCO de design*. Ce vaste chantier, élaboré par le bureau Design Montréal en partenariat avec la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, permettra d'amorcer une réflexion sur les façons de poursuivre le dialogue entre les élus, la population, les spécialistes et les promoteurs de projets – et de faire vivre et rendre tangible la désignation Montréal, Ville UNESCO de design. Une série d'activités inédites viseront ainsi l'atteinte des objectifs inscrits dans le *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*.

Deux autres partenaires s'associeront à la Ville et au MCCCCF pour la réalisation de ce grand projet : la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ-Montréal) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Chacun de ces partenaires investira 300 000 \$ sur trois ans, ce qui fera passer l'investissement total des pouvoirs publics de 1,2 M\$ (dans le cadre de l'Entente) à 1,8 M\$.

Les journées Portes ouvertes Design Montréal, qui depuis 2007, invitent la population à venir rencontrer dans leur environnement de travail des designers montréalais de toutes disciplines dont les projets ont été primés dans le cadre de récents concours nationaux et internationaux, se poursuivront.

Montant total : 1 200 000 \$

Répartition annuelle : 400 000 \$

1.2 Infrastructures

1.2.1 Immeubles municipaux ou privés de valeur patrimoniale exceptionnelle 5 820 000 \$

Les projets retenus ici permettront de réaliser des travaux nécessaires à la pérennité de trois immeubles d'une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Centre d'histoire de Montréal

L'édifice qui abrite le Centre d'histoire fut construit au début du 20^e siècle comme caserne de pompiers. Un siècle plus tard, cet immeuble municipal souffre de problèmes structuraux importants, d'où les travaux prévus pour ses fondations.

Marché Bonsecours

Édifié au milieu du 19^e siècle comme marché public d'une ville en plein développement, le marché Bonsecours a bénéficié d'importants investissements visant à lui redonner des fonctions commerciales, civiques et culturelles – des travaux qui ont fait de cet immeuble municipal un point d'attraction majeur du Vieux-Montréal. L'Entente 2008-2011 permettra maintenant de restaurer les 288 fenêtres de l'édifice.

Vieux Séminaire de Saint-Sulpice

Le Vieux Séminaire, un site et un monument historiques classés de grande valeur patrimoniale et un ancien hôtel seigneurial de l'île de Montréal, est un édifice unique par son ancienneté aussi bien que par sa fonction et par son architecture. Construit à partir de 1684 et habité dès ses débuts par les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, il constitue l'un des plus anciens édifices du Vieux-Montréal – et du territoire de Montréal. C'est aussi le seul qui soit encore agrémenté d'un vaste jardin historique.

La quête de pérennité dont cette propriété privée fait l'objet est exemplaire. L'Entente 2005-2008, à la suite de l'élaboration d'un plan de conservation et de restauration, avait permis à une équipe multidisciplinaire d'experts d'y réaliser des interventions de conservation et de restauration de très haute qualité – à savoir consolider et restaurer en grande partie les éléments structuraux et architecturaux de la toiture (1684-1716) et effectuer des recherches historiques et archéologiques côté cour et côté jardin. En continuité avec ces interventions, des travaux majeurs, échelonnés sur les trois prochaines années, permettront de conserver et de mettre en valeur l'enveloppe extérieure de l'immeuble – couverture, lucarnes et fenêtres, maçonnerie – et de mieux comprendre comment le jardin était aménagé à l'époque de la Nouvelle-France.

Montant total : 5 820 000 \$

1.2.2 Domaine public (Vieux-Montréal)

13 536 000 \$

Étant donné la valeur emblématique de l'arrondissement historique de Montréal et la nécessité de le conserver, le Ministère et la Ville ont revu depuis 1979 l'aménagement de plusieurs espaces publics du Vieux-Montréal : la place Jacques-Cartier, le square Dalhousie, la partie est de la place D'Youville et le square frères-Charon, notamment. Les interventions retenues dans le cadre de la présente Entente s'inscrivent dans le même souci de pérennité et de mise en valeur.

Réfection de la place d'Armes (suite des travaux)

La place d'Armes, lieu emblématique situé au cœur de l'arrondissement historique de Montréal et aire publique fortement sollicitée par la population comme par les touristes, montre des signes de fatigue importants. De plus, son aménagement ne met pas en valeur les bâtiments qui la ceinturent, alors même que ceux-ci offrent la synthèse des grandes époques du développement de Montréal.

À l'automne 2007, trois équipes de designers de Montréal, auxquels s'étaient joints des collègues de Buenos Aires et de Berlin, avaient présenté, au terme d'un exercice de réflexion d'une semaine, différentes propositions de réaménagement (voir <http://www.vieux.montreal.qc.ca/placedarmes/index.htm>). L'équipe de conception étant maintenant choisie (le Groupe Cardinal Hardy, en collaboration avec Claude Cormier, architecte du paysage) et les travaux de réfection de la rue Saint-Sulpice étant en cours, le Ministère et la Ville se donnent ici les moyens de terminer le réaménagement du dernier grand espace public du Vieux-Montréal. Ces travaux devraient être achevés en 2010.

Rue de la Commune Ouest

À l'occasion de la célébration du 350^e anniversaire de Montréal, le Ministère et la Ville avaient aménagé la partie est de la rue de la Commune en une esplanade faisant le lien entre le front de fleuve et le territoire du Vieux-Port. L'Entente 2008-2011 permettra de planifier l'aménagement de la section comprise entre la rue Saint-Gabriel et le pont Mill. Il s'agira, là aussi, de mettre en valeur les liens qui unissent l'ancien port au front de fleuve.

Champ-de-Mars

Entre 1986 et 1991, des fouilles archéologiques ont mis au jour les vestiges d'une partie des fortifications de Montréal, à savoir des fondations des murs d'escarpe et de contrescarpe (séparés par un fossé) des bastions de l'Étang et de Saint-Laurent.

En 1992, à l'occasion du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal, l'aménagement de l'esplanade du Champ-de-Mars dans le cadre de l'Entente avait permis de mettre en valeur ces vestiges et d'ainsi faire entrevoir aux passants l'ampleur de la muraille qui ceinturait autrefois la ville. Ces fondations, après plus de quinze années d'exposition aux intempéries, demandent maintenant à être consolidées.

Aménagements caractéristiques du domaine public

Le Ministère et la Ville se sont donné des règles strictes quant à la qualité des aménagements du domaine public du Vieux-Montréal. Dans le cadre de la présente Entente, ils poursuivront la mise en place de lanternes pour l'éclairage fonctionnel, de trottoirs en agrégat de même que de pavés de granit pour certaines chaussées.

Montant total : 13 536 000 \$

1.3 Activités de support

300 000 \$

1.3.1 Études préalables et communications

Le Ministère et la Ville ont convenu de réserver un budget de 300 000 \$ pour la réalisation d'études préalables à certains projets et pour la production d'outils de communication aptes à faire connaître les réalisations majeures de l'Entente.

Montant total : 300 000 \$

Répartition annuelle : 100 000 \$

1.4 Fonds du patrimoine culturel québécois

21 265 850 \$

Le Fonds du patrimoine culturel québécois, constitué en 2006 par le gouvernement du Québec à partir des revenus de la taxe sur le tabac, est désormais partiellement intégré à l'Entente. Ses subventions à la restauration contribuent à la conservation et à la mise en valeur de biens culturels et de territoires qui possèdent une valeur patrimoniale significative, et ce, pour l'ensemble des villes sur l'île de Montréal.

1.4.1 Conservation et mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville

Le Ministère appuie la Ville dans son engagement, inscrit à la Politique du patrimoine, d'agir en propriétaire exemplaire en matière de gestion du patrimoine bâti. Une somme de 18 M\$ vient ainsi s'ajouter, dans le cadre de l'Entente, aux budgets réguliers de la Ville afin de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques architecturales d'immeubles ou de biens à valeur patrimoniale tels que le Centre d'histoire de Montréal, l'Arsenal du Fort de l'île Sainte-Hélène, les maisons rurales du Cap-Saint-Jacques, le square Dorchester et la place du Canada.

1.4.2 Bonification des programmes pour la restauration des bâtiments de l'axe 1 et de l'axe 5

Le Fonds du patrimoine culturel québécois permet de bonifier les investissements de la Ville et du Ministère pour la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ayant une vocation culturelle ou qui sont ouverts au public. Par la présente Entente, le taux de subvention pour de tels bâtiments passe à 50 % du coût des travaux admissibles.

**1.4.3 Contribution – Biens ou secteurs désignés – Instruments d'urbanisme et L.A.U.
(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)**

Le Fonds, en plus d'appuyer la conservation et la mise en valeur de biens assujettis à la *Loi sur les biens culturels*, innove dans la présente Entente en finançant aussi la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale situés dans des secteurs désignés cette fois par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le soutien de l'Entente se trouve ainsi élargi aux bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial qui sont concernés par le Plan d'urbanisme et assujettis à des mesures visant leur conservation – lesquelles mesures doivent faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis municipal (PIIA : Plan d'implantation et d'intégration architecturale) – ou qui suscitent une attention particulière de la part du Conseil municipal (PPU : Plan particulier d'urbanisme). Ce nouvel appui du Fonds permettra de rejoindre et, le cas échéant, de soutenir un plus grand nombre de propriétaires à travers toute l'île de Montréal.

Montant total : 21 265 850 \$

Répartition annuelle : 7 088 600 \$

Sous-total | AXE 1 : 51 721 850 \$



Ensemble Forestare, prix relève
Accès culture 2008
Crépô

Journée des musées montréalais
Michel Dubreuil

Projet de médiation culturelle
Mois de la photo 2007

La gang des arts 2007-2008
Centre Clark

Atelier Nia
Club de vacances d'Ahuntsic-Cartierville

Journée des musées montréalais
Michel Dubreuil



2.1 Patrimoine et muséologie

1 776 000 \$

2.1.1 Soutien à la diffusion du patrimoine montréalais

Afin de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine montréalais et de favoriser une prise en charge citoyenne de l'identité patrimoniale propre à Montréal, le Ministère et la Ville souhaitent soutenir les activités de diffusion des organismes qui militent pour la conservation du patrimoine. Le programme Soutien à la diffusion du patrimoine montréalais, le seul qui soit dédié financièrement à cette fin, cherche ainsi à accroître la connaissance du patrimoine montréalais dans l'ensemble de la population et des publics visiteurs.

Montant total : 666 000 \$

Répartition annuelle : 222 000 \$

2.1.2 Ententes de partenariat

La responsabilité de la diffusion du patrimoine montréalais étant partagée entre la Ville et le Ministère, l'Entente s'avère un levier unique pour permettre à des organismes-clés de mieux accomplir leur travail essentiel à l'identité culturelle montréalaise et de mener à terme des projets porteurs.

Société des directeurs de musées montréalais (SDMM)

La Société des directeurs de musées montréalais, l'un des plus anciens lieux de concertation d'institutions muséales au Québec, a pour mission de favoriser le rayonnement des musées montréalais par la promotion de leurs activités et la défense de leurs intérêts, ainsi que par le développement de la communication, de l'entraide et de la coopération en faveur de la démocratisation culturelle et de l'appropriation du patrimoine muséal par les citoyennes et les citoyens. Ses 34 membres cherchent, entre autres, à faire découvrir et à rendre accessible le patrimoine au plus grand nombre, aussi bien dans les domaines des sciences et des technologies que dans ceux de l'histoire, de l'ethnologie, de l'archéologie et des arts.

La présente Entente appuiera la réalisation du plan d'action 2008-2010 de la SDMM, lequel prévoit notamment la réalisation de la Journée des musées montréalais, de la Carte Musées Montréal et du magazine *Musées Montréal* ainsi que la conception de parcours piétonniers.

Château Dufresne

Ancienne résidence des frères Oscar et Marius Dufresne, des hommes d'affaires et mécènes, le Château Dufresne, situé au 3800, rue Sherbrooke Est – dans l'ancienne ville De Maisonneuve – est un monument historique classé ouvert au public. Propriété de la Ville depuis 1957, il a abrité successivement le Musée d'art contemporain et le Musée des arts décoratifs de Montréal. Depuis 1999, il héberge la Société du Château Dufresne, vouée à la conservation et à la mise en valeur de ce monument et de ses collections, constituées notamment d'œuvres peintes et de vitraux de l'artiste Guido Nincheri. La Société, reconnue institution muséale par le Ministère depuis 2000, se consacre également à l'interprétation de l'histoire tant ouvrière que bourgeoise du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de Montréal à travers un patrimoine industriel, et à la présentation des arts visuels et décoratifs du début du 20^e siècle.

Le Ministère et la Ville, soucieux d'assurer la préservation et l'accessibilité de l'édifice comme de ses collections, soutiendront par cette Entente divers projets de la Société.

Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal

Le Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal produit des circuits d'interprétation du patrimoine et de l'histoire de Montréal. L'expertise remarquable qu'il a développée depuis 1976 a été saluée à plusieurs reprises par des prix d'excellence et est régulièrement sollicitée par les collectivités de façon bénévole. Le Collectif accomplit ainsi un travail soutenu d'information patrimoniale sur le territoire montréalais et joue un rôle actif de diffusion.

Le partenariat établi par le Ministère et la Ville sur une base triennale avec cet organisme permettra de renforcer la formation de ses guides animateurs, d'accroître ses efforts de promotion et de soutenir sa prestation auprès des clientèles défavorisées.

Montant total : 810 000 \$

Répartition annuelle : 270 000 \$

2.1.3 Musées municipaux

Le Musée de Lachine et le Centre d'histoire de Montréal sont des institutions municipales qui bénéficient du statut d'institution muséale reconnue par le Ministère. Tous deux, selon des approches différentes, conservent, documentent et mettent en valeur diverses composantes du patrimoine montréalais.

- Le Centre d'histoire de Montréal, situé dans l'arrondissement historique de Montréal, a pour mission de mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel montréalais. Par diverses activités, dont une exposition permanente et des expositions temporaires, il présente des personnages et des faits marquants qui ont façonné Montréal, ce qui permet à ses visiteuses et à ses visiteurs de mieux saisir la ville d'aujourd'hui.
- Le Musée de Lachine, musée d'art et d'histoire tout à la fois, fait partie du site historique et archéologique Le Ber-Le Moyne, protégé en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*, et du Lieu historique national du Canada de la Maison Le Ber-Le Moyne désigné par le ministère du Patrimoine canadien. D'une part, il conserve, étudie et met en valeur le patrimoine archéologique et historique de l'arrondissement de Lachine, favorisant ainsi une meilleure compréhension du développement de l'île de Montréal. D'autre part, il gère une collection d'art québécois et canadien à laquelle appartiennent notamment la cinquantaine de sculptures monumentales visibles dans un immense parc d'art public, le « Musée plein air ».

En 2008, les deux institutions ont souligné un anniversaire important. Le Centre d'histoire a célébré ses 25 années d'existence et le Musée de Lachine, son 60^e anniversaire. L'Entente soutiendra, entre autres, leurs activités de développement de publics.

Montant total : 300 000 \$

Répartition annuelle : 100 000 \$

2.2 Diffusion – Arts de la scène et arts visuels

1 235 000 \$

2.2.1 Promotion du réseau Accès culture

Le réseau municipal de diffusion culturelle Accès culture regroupe 24 diffuseurs établis dans tous les arrondissements de Montréal. Ces intervenants ont pour mission d'assurer l'accès de la population montréalaise à la culture et de favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle.

Accès culture offre annuellement quelque 2000 spectacles et 300 expositions, en plus de proposer des activités de médiation et de développement de publics. La contribution de l'Entente permettra d'assurer la publication de six numéros de son magazine, *Accès culture*, et d'en élargir la distribution.

Montant total : 270 000 \$

Répartition annuelle : 90 000 \$

2.2.2 Aide à la relève artistique

Accueil et circulation d'artistes de la relève dans le réseau Accès culture

La relève artistique a toujours tenu une place importante dans la programmation des diffuseurs du réseau Accès culture. Toutefois, la nature des démarches qu'elle propose et les risques financiers qui en découlent fragilisent son développement. Le Ministère et la Ville veilleront donc, par la présente Entente, à consolider les initiatives qui mettent déjà en valeur les artistes de la relève – par exemple, le théâtre de *La Roulotte*¹ et *Les Printemps de la danse*² – et à travailler en collaboration avec l'Association des écoles supérieures d'art de Montréal (ADESAM) en vue de la présentation d'un spectacle pluridisciplinaire avec des finissants de ces écoles. Tous deux entendent ainsi favoriser l'intégration sur le marché du travail de jeunes qui ont consacré souvent plusieurs années à se former dans les écoles supérieures d'art de Montréal.

Entente de partenariat avec l'Association des petits lieux d'art et de spectacles (APLAS)

Depuis que plusieurs groupes musicaux de la scène *underground*, tant francophones qu'anglophones, ont connu un vif succès, Montréal est réputée à travers le monde pour son innovation musicale et sa créativité. La presse internationale spécialisée a même qualifié les groupes d'ici et leur musique de *Montreal Sound*.

Les petits lieux d'art et de spectacles offrent à ces jeunes artistes des espaces privilégiés d'expérimentation. Constituant à ce titre des maillons essentiels de la chaîne culturelle, ils assument fréquemment une bonne part des risques liés à la diffusion de la relève. Par ailleurs, ces entrepreneurs culturels souhaitant travailler ensemble, le Ministère et la Ville soutiendront la mise en œuvre du plan stratégique déposé par l'Association des petits lieux d'art et de spectacles (PLAS) et qui vise notamment à dresser un portrait d'ensemble de ces lieux à Montréal.

Portail Artère

Créé en 2007 dans le cadre du plan d'action *Outils la relève artistique montréalaise*, Artère, le portail de la relève artistique montréalaise, offre aux jeunes artistes une vitrine tout indiquée pour se faire connaître ainsi qu'un lieu virtuel d'échanges et de réseautage où trouver abondance d'informations sur les questions qui les préoccupent. Le Ministère et la Ville soutiendront la gestion de ce site afin d'en assurer la pérennité et l'actualité.

Montant total : 465 000 \$

Répartition annuelle : 155 000 \$

2.2.3 Diffusion et démocratisation

Initié en 2004, l'événement Nuit Blanche, organisé par le Festival Montréal en lumière, a pour objectifs de rejoindre et de développer divers publics par une programmation diversifiée et par la mise en place d'un contexte convivial qui favorise la découverte de lieux culturels et de disciplines variées – dont les arts visuels. Le Ministère et la Ville, en appuyant sa tenue dans le cadre d'une entente triennale, contribueront au développement de l'accessibilité culturelle.

Montant total : 150 000 \$

Répartition annuelle : 50 000 \$

2.2.4 Accueil et circulation d'artistes des régions du Québec

Accès Culture, le réseau de diffusion culturelle municipale, est en mesure d'offrir une visibilité exceptionnelle aux créations issues des régions du Québec. Le Ministère et la Ville, en développant dans le cadre de l'Entente un programme d'accueil de telles productions, faciliteront la circulation du travail de création entre les régions et la métropole.

Le fait de pouvoir accéder à un réseau relevant de la métropole sera un facteur de consolidation pour les initiatives culturelles de pointe produites à l'extérieur du marché montréalais. Pour un artiste ou une compagnie, il est moins risqué d'être intégré à la programmation régulière d'un réseau bénéficiant déjà d'un public que d'assumer seul sa publicité dans une offre culturelle métropolitaine à la fois abondante et dispersée. Le programme aura donc plusieurs effets bénéfiques : il réduira les risques artistiques et financiers des productions régionales, aidera à amortir leurs coûts de recherche et de production et accroîtra le rayonnement des œuvres québécoises.

Montant total : 300 000 \$

Répartition annuelle : 100 000 \$

2.2.5 Accueil et circulation d'artistes autochtones

Le Ministère et la Ville reconnaissent l'importance de rendre visible la créativité autochtone au sein de la métropole et constatent le rôle actif que joue Montréal dans ce rayonnement.

Cette mesure de l'Entente permettra de diffuser des œuvres autochtones dans le réseau Accès culture afin de les faire connaître et apprécier par les Montréalaises et les Montréalais et de soutenir des projets novateurs visant la promotion et le développement de l'art et de la créativité autochtones.

Montant total : 50 000 \$

Répartition annuelle : 2008 – 10 000 \$

2009 – 20 000 \$

2010 – 20 000 \$

2.3 Médiation culturelle

3 292 500 \$

La médiation culturelle permet à un citoyen ou à une citoyenne, quels que soient son âge, ses origines ou son milieu, de découvrir une œuvre ou un lieu culturel ou patrimonial avec l'aide d'une personne spécialisée en animation culturelle, voire de l'artiste.

Cette approche, qui permet à deux individus d'échanger dans un contexte souple tout en apprenant et en se nourrissant mutuellement, favorise l'appropriation de la culture par toutes les couches de la population et dans tous les quartiers. Elle est également propice à l'émergence d'actions novatrices et dynamiques. Aussi se trouve-t-elle désormais au cœur des programmes de l'axe 2 de l'Entente.

2.3.1 Programme de médiation culturelle des arrondissements de Montréal

Afin de renforcer la participation de la population à la vie culturelle, le Ministère et la Ville soutiendront les arrondissements dans la mise en place d'activités culturelles d'animation, de sensibilisation et de médiation auprès de groupes ciblés. Le programme mis en place ici par l'Entente facilitera une appropriation de la culture par les résidentes et les résidents des arrondissements montréalais – à qui il offrira un contact privilégié avec les milieux de la création et les démarches culturelles, artistiques ou patrimoniales proposées.

Les groupes prioritaires seront identifiés par les arrondissements. Par ailleurs, de façon à répondre encore mieux aux besoins de la population, des enveloppes spécifiques seront disponibles pour des quartiers sensibles ou pour des personnes issues des communautés culturelles.

Montant total : 1 492 500 \$

Répartition annuelle : 497 500 \$

2.3.2 Programme montréalais d'action culturelle

Le Ministère et la Ville souhaitent soutenir les initiatives des milieux culturels professionnels qui désirent rendre les arts et la culture plus accessibles aux citoyennes et aux citoyens. Le Programme montréalais d'action culturelle incitera donc les organismes professionnels à s'engager dans la médiation culturelle auprès de publics qu'ils auront ciblés. Les actions soutenues, en créant des occasions de rencontres et d'échanges personnalisés, feront le pont entre la population et l'offre culturelle professionnelle montréalaise.

Montant total : 750 000 \$

Répartition annuelle : 250 000 \$

2.3.3 Partenariat culture et communauté

Le Ministère et la Ville souhaitent intervenir auprès des citoyennes et des citoyens qui présentent des besoins particuliers en matière de développement culturel et social. Tous deux soutiendront donc ici les organismes culturels professionnels qui collaborent étroitement avec des organismes communautaires pour assurer le développement d'activités de médiation adaptées aux besoins de certains groupes. Ce programme mettra ainsi sur la culture pour améliorer la qualité de vie et, plus fondamentalement encore, pour contrer l'exclusion culturelle.

Montant total : 750 000 \$

Répartition annuelle : 250 000 \$

2.3.4 Ententes de partenariat

Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse – Maison Théâtre

La Maison Théâtre est une association de 25 compagnies de théâtre jeune public administrant un lieu de diffusion réputé, situé dans le Quartier des spectacles. L'Entente soutiendra son projet de médiation « Découvertes théâtrales », dédié aux jeunes du primaire dans les quartiers sensibles de Montréal. Ce projet sera réalisé en partenariat par cinq diffuseurs municipaux : l'Entrepôt de Lachine et les maisons de la culture Maisonneuve, Frontenac, Ahuntsic-Cartierville et Rosemont.

Festival Petits Bonheurs

L'entente de partenariat de la Ville et du Ministère avec le festival Petits Bonheurs permettra de consolider la médiation culturelle auprès des tout-petits (0-6 ans) – une clientèle rarement ciblée par les producteurs et les diffuseurs des arts de la scène à Montréal – et de leurs parents. Les actions appuyées aideront l'organisme à développer son réseau à travers les quartiers sensibles de Montréal et à consolider de façon originale et durable ses liens avec le réseau social montréalais.

Montant total : 150 000 \$

Répartition annuelle : 50 000 \$

2.3.5 Rencontres, recherche et veille (colloques, études, sondages, etc.)

Cette mesure vise à doter les partenaires de l'Entente d'outils pour améliorer les connaissances et les applications relatives à la médiation culturelle à Montréal : forums, site Web, rapprochement avec un groupe d'études universitaires lié à la médiation culturelle et instauration d'un groupe de recherche sur la médiation – lequel a diffusé les premiers résultats de ses travaux lors du Forum international sur la médiation culturelle tenu à Montréal en décembre 2008.

Les rencontres publiques ainsi soutenues permettront d'examiner comment on pratique la médiation culturelle à Montréal et de mettre ces expériences en perspective avec ce qui se vit tant au Québec qu'ailleurs. Les recherches, pour leur part, aideront à valoriser la médiation culturelle et à mettre en place des ressources adaptées à la diversité des approches qui s'en inspirent. Ces forums et activités de recherche stimuleront également la mise sur pied de projets novateurs de médiation et d'autres formes de démocratisation culturelle, et serviront de plate-forme de formation pour les gestionnaires de projets en médiation culturelle.

Montant total : 150 000 \$

Répartition annuelle : 50 000 \$

2.4 Pratique artistique amateur

630 000 \$

Le loisir culturel et la pratique artistique en amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Approches de démocratisation de la culture et facteurs d'intégration et de cohésion sociale dont l'efficacité, tout en étant bien réelle, est souvent sous-estimée, ils contribuent à développer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à la communauté.

2.4.1 Inclusion et innovation

Afin de permettre l'inclusion culturelle de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et de favoriser leur participation active et concrète à un processus de création, le Ministère et la Ville soutiendront les arrondissements et les organismes montréalais pour qu'ils développent des activités novatrices de pratique artistique amateur. Le programme Inclusion et innovation ciblera ainsi les disciplines traditionnelles de la pratique artistique amateur – arts dramatiques, arts du cirque, arts visuels, danse, métiers d'art, musique et patrimoine d'expression – aussi bien que les disciplines en émergence comme les arts médiatiques et les projets multidisciplinaires.

Montant total : 450 000 \$

Répartition annuelle : 150 000 \$

2.4.2 Formation des intervenants culturels

Afin de favoriser une offre municipale de qualité en loisir culturel, le Ministère et la Ville développeront un programme de formation et de soutien en loisir culturel. Ce programme aura pour objectif d'assurer le maintien et le développement de la qualité d'intervention en loisir culturel, au plus grand bénéfice de la population montréalaise.

Les actions cibleront trois types d'intervenantes et d'intervenants en culture :

1. la relève étudiante en art de niveau collégial ou universitaire qui désire travailler en animation d'activités culturelles dans les arrondissements;
2. les animatrices et animateurs spécialisés déjà en poste;
3. les responsables d'activités de loisir culturel offertes par les arrondissements ou par les organismes partenaires.

Montant total : 180 000 \$

Répartition annuelle : 60 000 \$

2.5 Développement de Montréal, métropole culturelle

1 795 000 \$

2.5.1 Consolidation – Études stratégiques

Le développement culturel se fait au rythme des changements et des innovations qui surviennent dans la société, notamment sur les plans sociodémographique et technologique. Le Ministère et la Ville ayant convenu de la nécessité d'actualiser leurs connaissances quant aux grands enjeux qui touchent le développement culturel de la métropole, cette mesure de l'Entente permettra de réaliser diverses études ou enquêtes à cette fin.

La première étude portera sur Accès culture, le réseau municipal de diffusion culturelle. À la suite de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, les arrondissements responsables de la diffusion sur leur territoire ont entrepris une démarche d'actualisation de la mission et des façons de faire de ce réseau, afin de mieux répondre aux nouvelles réalités montréalaises. L'un des jalons majeurs de cette démarche consistera à réaliser un diagnostic en vue d'identifier les forces et les précariétés du réseau ainsi que les pistes d'action à suivre.

Montant total : 300 000 \$

Répartition annuelle : 100 000 \$

2.5.2 Consolidation – Institut de l'événement de Montréal

Montréal jouit d'une réputation internationale en matière de création et de gestion d'événements. L'Institut de l'événement de Montréal (IDÉ-Montréal) aspire à devenir la référence dans le développement des compétences liées à ce management événementiel : par son approche à la fois pratique et intégrée, il assure le transfert des connaissances et de l'expertise à de nouvelles générations de gestionnaires d'événements, contribuant ainsi à maintenir la qualité des événements qui se déroulent sur le territoire de la ville ainsi que le rayonnement de Montréal dans ce domaine. Le Ministère et la Ville soutiendront la réalisation de son plan triennal.

Montant total : 300 000 \$

Répartition annuelle : 100 000 \$

2.5.3 Consolidation – Mise en œuvre du Plan stratégique en tourisme culturel

Montréal, avec ses festivals, ses musées et son riche patrimoine, attire un nombre important de touristes. Toutefois, la concurrence est vive dans ce domaine et le touriste lui-même est toujours à l'affût de nouvelles expériences.

L'essor du tourisme culturel, un enjeu important pour Montréal, repose sur l'adoption d'une stratégie commune et durable. Le plan stratégique soutenu par l'Entente permettra d'en structurer et d'en planifier adéquatement le développement, en visant la coordination des activités de formation, de recherche et de veille stratégique qui rendent compte de l'évolution rapide du secteur.

Montant total : 420 000 \$

Répartition annuelle : 140 000 \$

2.5.4 Diversité – Ententes de partenariat pluriannuelles

L'Entente 2008-2011, qui reconnaît la spécificité ethnoculturelle de la métropole québécoise, soutiendra par divers partenariats le dialogue et la mixité des cultures.

Montréal, art interculturel (MAI)

Le MAI a pour mission de diffuser et promouvoir les œuvres des artistes de la diversité culturelle et de réaliser des activités de mentorat et d'accompagnement auprès des organismes et des artistes afin de faciliter leur intégration professionnelle.

Le plan d'action triennal soutenu par les partenaires de l'Entente viendra appuyer l'encadrement et l'accompagnement d'artistes et d'organismes de la diversité culturelle dans leurs démarches de financement et de réseautage.

Musique Multi-Montréal (MMM)

L'organisme culturel MMM joue un rôle important de repérage et d'accompagnement de musiciennes et de musiciens des diverses communautés culturelles montréalaises. Au fil des ans, il est devenu un carrefour important de métissage musical et il a développé une expertise unique : son savoir-faire est adapté aux réalités de ces artistes de toutes origines dans une optique de cheminement, de rapprochement et d'intégration aux milieux professionnels. Les partenaires de l'Entente, désireux également de favoriser cette intégration, soutiendront MMM dans ses actions de repérage, de mentorat et d'accompagnement.

Diversité artistique Montréal (DAM)

Créé en 2006 à la suite d'une réflexion initiée par le Conseil des arts de Montréal, DAM a pour mission de promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture. L'organisme fait preuve de leadership et ses interventions génèrent de multiples réalisations. Le partenariat avec DAM visera la réalisation, à l'intention des diffuseurs, d'un guide des publics de la diversité, qui servira d'outil d'accompagnement et de rapprochement en identifiant notamment les acteurs et réseaux-clés.

Montant total : 645 000 \$

Répartition annuelle : 215 000 \$

2.5.5 Diversité – Projets spéciaux, clientèles ciblées

Par cette mesure de l'Entente, le Ministère et la Ville souhaitent appuyer les démarches de jeunes autochtones – Amérindiens et Inuits – afin de leur permettre de trouver leurs repères à Montréal, un territoire marqué par les mythes et les coutumes ancestrales amérindiennes tout autant que par les parcours d'artistes urbains.

D'autres projets spéciaux seront amorcés ici : inscrire des activités culturelles dans une zone de revitalisation urbaine intégrée (par exemple, Montréal-Nord); formuler une programmation dédiée à des clientèles adolescentes en décrochage scolaire; etc. Ces projets seront formulés à partir d'enjeux montréalais majeurs : ville de savoir, mixité culturelle, décrochage, etc.

Montant total : 130 000 \$

Répartition annuelle : 2008 – 50 000 \$

2009 – 40 000 \$

2010 – 40 000 \$

Sous-total | AXE 2 : 8 728 500 \$

¹ Œuvrant en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le Conservatoire d'art dramatique du Québec à Montréal, La Roulotte permet à des finissants de ces écoles de vivre une première expérience de travail en milieu professionnel.

² Fruit d'une étroite collaboration avec Tangente, Les Printemps de la danse permettent à de jeunes chorégraphes de reprendre en tournée à travers le réseau Accès culture le spectacle qu'ils ont présenté à Tangente.



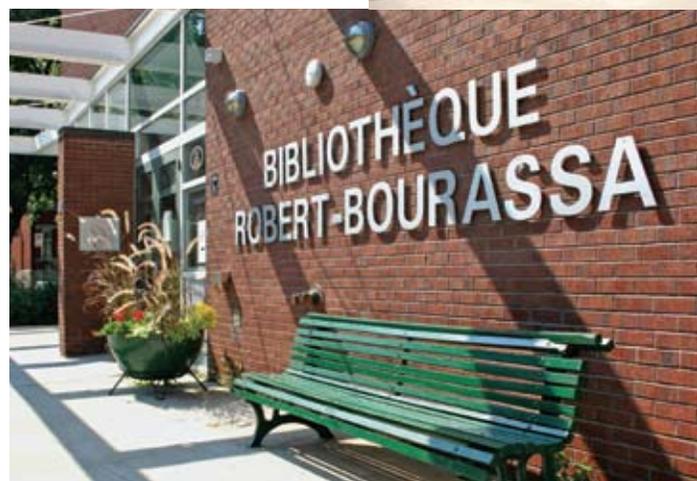
Bibliothèque Georges-Vanier (Sud-Ouest)
Denis Vézina

Maison culturelle et communautaire
de Montréal-Nord
Caroline Durocher

Bibliothèque Père-Ambroise (Ville-Marie)
Rolland Vallée

Bibliothèque de Parc-Extension
Ville de Montréal

Bibliothèque Robert-Bourassa (Outremont)
Denis Vézina



3.1 Plan de consolidation du réseau des bibliothèques 30 000 000 \$

3.1.1 Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques publiques (RAC)

Le programme Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques publiques (RAC) a été mis en place pour soutenir financièrement les arrondissements qui investissent dans un projet immobilier visant la consolidation ou l'augmentation de l'offre de services publics de bibliothèque sur leur territoire. Le Ministère et la Ville soutiendront ainsi les initiatives des arrondissements ayant pour but d'accroître l'accessibilité des bibliothèques publiques.

Cet investissement majeur de 30 M\$ sur trois ans fait suite à l'identification de problématiques spécifiques dans le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal* réalisé par le Ministère et la Ville en 2005. Il doit être considéré comme une première étape du processus grâce auquel les bibliothèques de Montréal parviendront à rejoindre le niveau moyen de ressources et de services offerts par les villes canadiennes de 500 000 habitants et plus.

Des projets ont déjà été annoncés pour les arrondissements suivants : Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Pierrefonds–Roxboro et Lachine.

Montant total : 30 000 000 \$

Répartition annuelle : 10 000 000 \$

Sous-total | AXE 3 : 30 000 000 \$



Circuit-Est
Studio Peter-Boneham
Nathalie Bergeron

Centre d'histoire de Montréal
Normand Rajotte

Le nouveau Théâtre de Quat'Sous (en construction)
La photographe masquée

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie
et d'histoire de Montréal
Cramer

En janvier 2003, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal créaient le Forum des équipements culturels, une instance permanente de concertation dont les partenaires sont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal. Le Ministère et la Ville ont alors convenu de réserver des sommes spécifiques aux équipements culturels à Montréal et de réaliser des études préalables à ces investissements.

Cette action concertée des partenaires de l'Entente aide à mieux canaliser les interventions immobilières ou financières de chacun. Elle assure un meilleur développement du réseau d'équipements culturels professionnels publics et privés sur le territoire montréalais, ce qui fournit une base solide au rayonnement culturel de la métropole.

En 2006, le Forum accueillait le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le Conseil des arts de Montréal (CAM) puis, en 2008, Patrimoine canadien et le Conseil des arts du Canada (CAC).

Dans l'Entente 2008-2011, en continuité de l'Entente 2005-2008 :

- Un budget annuel sera dédié au financement des études (150 000 \$) et du programme de soutien aux collectes de fonds, en cours d'élaboration (50 000 \$).
- Le Ministère réservera un budget annuel de 100 000 \$ au soutien d'urgence pour les organismes culturels professionnels dont les équipements spécialisés feraient défaut.
- Chacun des partenaires investira 15 M\$ sur trois ans pour des projets montréalais d'immobilisations. Notons que depuis le 1^{er} janvier 2009, la Ville offre annuellement une aide financière de 5 M\$ à des projets situés sur le territoire de la municipalité alors que pour le Ministère, l'offre annuelle de 5 M\$ concerne toute l'île de Montréal.

4.1 Développement ou consolidation d'infrastructures de qualité permettant d'élargir l'accès aux biens, aux activités et aux services liés à la culture et aux communications

30 900 000 \$

4.1.1 Financement des études préalables à tout investissement immobilier

Ce programme se déclinera en deux volets : le soutien aux études préalables auprès des organismes (volet 1) et les études sectorielles, stratégiques et autres (volet 2), à savoir, notamment, les études patrimoniales, de caractérisation ou d'évaluation portant sur des bâtiments municipaux dont la vocation est ou sera culturelle.

Volet 1. Soutien aux études préalables auprès des organismes

Ce volet permettra aux organismes culturels de financer des études préalables à tout projet d'immobilisations – comme les programmes fonctionnels et techniques et les études de faisabilité, d'opportunité et de mise aux normes. Il visera essentiellement la consolidation et le développement stratégique du réseau des équipements culturels privés sur le territoire montréalais.

Depuis 2006, plusieurs organismes ont été soutenus dans le cadre de ce volet pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique, notamment : Maison de la poésie, Maison Théâtre, Tangente inc., Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc. (LADMMI), Radio communautaire francophone de Montréal (CIBL), Vidéographe inc., Les 7 doigts de la main, Groupe le Vivier, Lock-Danseurs inc., Le Musée des maîtres et artisans du Québec, École supérieure de ballet contemporain de Montréal, La Fondation du théâtre du Nouveau Monde et Infinithéâtre inc. Une aide financière a aussi été accordée pour des études de faisabilité à la Société du Château Dufresne et à la Société d'histoire Hochelaga-Maisonneuve, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, à la Maison Saint-Gabriel et au Musée McCord.

Volet 2. Études sectorielles, stratégiques et autres

Le second volet d'études – menées pour leur part sur l'état des lieux par discipline artistique et sur d'autres sujets stratégiques – permettra de soutenir les travaux du Forum : les conclusions de ces études alimenteront les partenaires en vue d'établir les orientations et priorités de développement stratégique du réseau des équipements culturels professionnels publics et privés sur le territoire montréalais.

Deux études sectorielles ont été réalisées dans le cadre de l'Entente 2005-2008 et une autre est en cours de réalisation :

- *État des immobilisations pour la création, la production et la diffusion du théâtre professionnel d'expression anglaise – Territoire de l'île de Montréal;*
- *État de situation des lieux de formation, répétition, recherche, création, production et diffusion en danse professionnelle sur le territoire de l'île de Montréal;*
- *État des lieux du secteur des musiques actuelle et contemporaine* (titre provisoire, dépôt de l'étude prévu en 2009).

D'autres études stratégiques contribueront à soutenir la caractérisation ou l'évaluation des bâtiments municipaux à valeur historique ou patrimoniale. Elles pourraient permettre à des organismes culturels d'occuper ces espaces selon un protocole d'entente avec la Ville. Le 1200, rue Mill (Centre des Métiers du Verre du Québec/Espace VERRE), L'Écomusée de la maison du fier monde et le Centre Jean-Marie-Gauvreau ont notamment fait l'objet d'études dans ce contexte.

Montant total : 450 000 \$

Répartition annuelle : 150 000 \$

4.1.2 Soutien aux collectes de fonds pour des projets d'immobilisations

Ce nouveau programme lié aux collectes de fonds permettra d'offrir aux organismes culturels privés qui bénéficient déjà d'un engagement de la part de bailleurs de fonds publics pour un projet d'immobilisations, un soutien en conseil et en accompagnement qui les aidera à solliciter le milieu des affaires et leurs propres clientèles et, ainsi, à diversifier et accroître leurs revenus.

Montant total : 150 000 \$

Répartition annuelle : 50 000 \$

4.1.3 Équipements – Aide d'urgence (gestion MCCCCF)

L'aide financière accordée dans ce contexte visera principalement à permettre aux organismes professionnels de remplacer en urgence des équipements spécialisés ayant fait défaut.

Montant total : 300 000 \$

Répartition annuelle : 100 000 \$

4.1.4 Aide aux immobilisations (gestion MCCCCF) et Soutien aux équipements culturels municipaux (gestion Ville)

Depuis 2005, les partenaires du Forum des équipements culturels se sont engagés à soutenir divers projets dans le cadre de leurs programmes respectifs (Aide aux immobilisations pour le MCCCCF et Soutien aux équipements culturels municipaux pour la Ville) afin d'assurer la consolidation et le développement stratégique du réseau des équipements culturels privés et publics sur le territoire montréalais. Le Ministère et la Ville réservent ainsi, chacun, cinq millions de dollars (5 M\$) annuellement pour le soutien financier des projets d'immobilisations.

Depuis la création du Forum, le MCCCCF a investi à ce titre près de 32 M\$. Les organismes suivants, notamment, ont bénéficié de cette aide financière au cours des trois dernières années :

- Centre des métiers du Verre du Québec/Espace VERRE
- Circuit-Est
- Compagnie Marie Chouinard
- École nationale de cirque
- Le Théâtre Denise-Pelletier
- Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc. (LADMMI)
- S.A.T. Société des arts technologiques
- Théâtre de Quat'Sous

Pour sa part, la Ville de Montréal, par le biais du Programme triennal d'immobilisations du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, a versé une contribution totale de 15,5 M\$, reliée aux projets municipaux suivants :

Travaux de mise à niveau et de protection (2,6 M\$)

- Centre d'histoire de Montréal
- Chapelle historique du Bon-Pasteur
- Musée de Lachine
- Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière
- Théâtre de Verdure

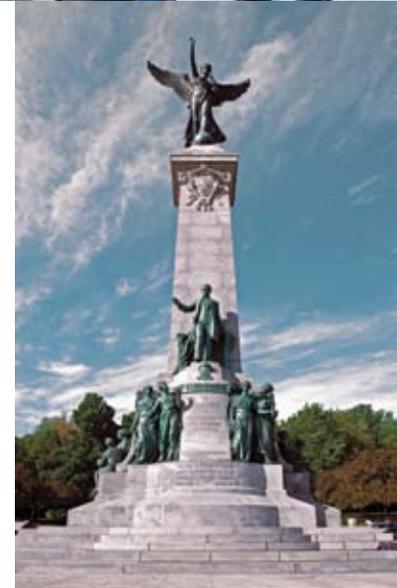
Travaux de développement et achat d'équipements spécialisés (12,9 M\$)

- Bibliothèque Centrale (aujourd'hui Édifice Gaston-Miron) : studios du CAM (Conseil des arts de Montréal)
- Centre des métiers du Verre du Québec/Espace VERRE
- Équipements culturels de proximité et d'agglomération : acquisition d'équipements spécialisés
- Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord
- Maison de la culture Maisonneuve
- Maison de la culture Rivière-des-Prairies
- Maison de la culture Rosemont
- Maison de la culture Villeray (déménagement au 911, Jean-Talon Est)
- Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles
- Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière : équipement multimédia

Montant total : 30 000 000 \$

Répartition annuelle : 10 000 000 \$

Sous-total | AXE 4 : **30 900 000 \$**

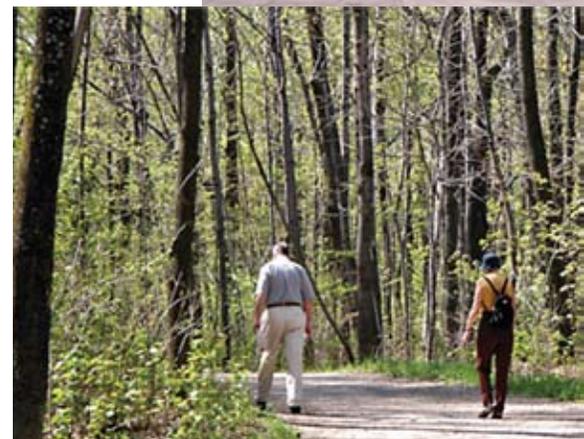


Stèle de la famille Dufresne, Guido Nincheri, sculpteur,
cimetière Notre-Dame-des-Neiges
Françoise Caron

Pavillon du lac aux Castors,
parc du Mont-Royal
Alain Chagnon

Monument à Sir George-Étienne-Cartier,
Georges W. Hill, sculpteur
Michel Dubreuil

Sentier pédestre sur le mont Royal
Ville de Montréal



Le mont Royal, familièrement appelé « la montagne », constitue depuis toujours un repère visuel fort et un lieu identitaire chargé de mémoire. Son territoire comprend en fait trois sommets : les monts Royal, Outremont et Summit. On y retrouve une forte concentration de lieux et d'institutions intimement liés à la vie et à l'évolution de la société québécoise, dont les universités de Montréal et McGill, des collèges et des centres hospitaliers, quatre cimetières, sans compter le parc du Mont-Royal, créé en 1876 par la Ville de Montréal selon les plans du célèbre architecte paysagiste Frederick Law Olmsted.

Le 9 mars 2005, le gouvernement du Québec, afin de protéger et de favoriser le développement harmonieux de cet ensemble unique en raison du patrimoine bâti, paysager, artistique, funéraire, commémoratif, archéologique et ethnohistorique qu'il recèle, a adopté un décret créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Cette volonté d'assurer la protection et la mise en valeur de la montagne a été réaffirmée par la Ville de Montréal dans le cadre de diverses interventions, notamment avec l'élaboration du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* – plan en voie d'adoption par les instances municipales concernées.

L'Entente viendra appuyer en partie le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, dont les objectifs ont été formulés à la lumière des orientations énoncées dans le *Plan de mise en valeur du Mont-Royal de 1992* et dans les plans d'urbanisme de Montréal de 1992 et de 2004, ainsi que lors des travaux de la Table de concertation du Mont-Royal réunissant des représentantes et des représentants des milieux associatifs, corporatifs et municipaux. Ces objectifs sont les suivants :

- assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal;
- le rendre accessible et accueillant;
- réunir les conditions nécessaires à sa protection et à sa mise en valeur.

5.1 Connaissance et diffusion

1 050 000 \$

5.1.1 Promotion, concertation et diffusion

Le Ministère, en attribuant pour la première fois à un arrondissement le double statut juridique « historique et naturel », a reconnu l'importance des patrimoines à protéger et à mettre en valeur sur le mont Royal. Ce nouveau type de protection a amené le Ministère et la Ville à élaborer des programmes et des actions spécifiquement adaptés à ce contexte, qui seront soutenus par la présente Entente :

- acquisition et diffusion de connaissances complémentaires sur les patrimoines;
- mise en ligne d'un site Internet pour assurer la diffusion et la promotion des connaissances;
- sensibilisation de la population au besoin de protection des patrimoines liés à la montagne et à chacun de ses trois sommets;
- concertation par le biais de la Table de concertation du Mont-Royal.

Montant total : 450 000 \$

Répartition annuelle : 2008-2009 – 185 000 \$

2009-2010 – 135 000 \$

2010-2011 – 130 000 \$

5.1.2 Connaissances et conservation du patrimoine

La connaissance et la compréhension des patrimoines et des entités paysagères constituent des préalables à toute action éclairée et rigoureuse. Si le corpus documentaire traitant du mont Royal est riche et varié et ne cesse de s'accroître, les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* ont aussi permis d'identifier les champs de connaissance qui restent à documenter. Cette mesure de l'Entente visera donc à mettre en commun, à organiser et à rendre accessible l'ensemble de l'information déjà disponible ou à compléter sur le mont Royal.

Montant total : 600 000 \$

Répartition annuelle : 2008-2009 – 150 000 \$

2009-2010 – 300 000 \$

2010-2011 – 150 000 \$

5.2 Mise en valeur

16 950 000 \$

5.2.1 Aide à la restauration

Le patrimoine bâti de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal comprend divers immeubles résidentiels et institutionnels dont les caractéristiques architecturales et patrimoniales, d'une valeur exceptionnelle, contribuent à la richesse du paysage de la montagne. L'Entente soutiendra le maintien, la mise en valeur et la restauration de ces caractéristiques.

Montant total : 3 000 000 \$

Répartition annuelle : 1 000 000 \$

5.2.2 Œuvres d'art public

Dans la foulée des orientations énoncées en 1989 dans le Plan d'action en art public de la Ville de Montréal, l'approche retenue ici visera, d'une part, à compléter l'inventaire des œuvres d'art et de commémoration comprises dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et, d'autre part, à protéger et à mettre en valeur ce patrimoine artistique et commémoratif.

Montant total : 225 000 \$

Répartition annuelle : 2008-2009 – 30 000 \$

2009-2010 – 120 000 \$

2010-2011 – 75 000 \$

5.2.3 Parcs et espaces verts

Près du tiers du territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est occupé par des parcs des villes de Montréal et de Westmount. Le parc du Mont-Royal est le plus largement associé à la montagne. Notons aussi deux autres parcs d'importance, les parcs Jeanne-Mance et Summit, et une demi-douzaine de parcs de plus petite taille.

L'entente de partenariat précédemment mentionnée avec l'Université de Montréal pour la réalisation d'une étude du potentiel archéologique du territoire concerné permettra de progresser dans la recherche et la diffusion des connaissances relatives à ces parcs.

Il importe également de reconnaître et de préciser la contribution de chacun de ces espaces aux qualités écologiques et

paysagères du mont Royal et, le cas échéant, d'identifier les mesures et aménagements nécessaires à leur protection et à leur mise en valeur. Les projets de restauration de la croix, de réaménagement de l'entrée Peel et de l'aire de jeu et de pique-nique du secteur du lac aux Castors vont en ce sens.

Montant total : 8 430 000 \$

Répartition annuelle : 2008-2009 – 2 988 030 \$

2009-2010 – 3 559 495 \$

2010-2011 – 1 882 666 \$

5.2.4 Chemin de ceinture, accès et autres équipements

Le mont Royal est encore un important lieu de détente, de loisir et d'interprétation. Il doit donc être accessible et accueillant.

L'amélioration des liens avec la ville constitue à cet égard un enjeu majeur. La requalification des accès ainsi que des voies qui ceinturent et traversent la montagne doit être poursuivie afin de mettre en place des parcours conviviaux, sécuritaires, invitants et éducatifs.

Les nouveaux aménagements du réseau viaire devront s'assurer d'un équilibre entre la fonctionnalité des transports (circulation, transit, accès aux quartiers) et la mise en valeur du territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Montant total : 4 505 000 \$

Répartition annuelle : 2008-2009 – 1 396 970 \$

2009-2010 – 615 505 \$

2010-2011 – 2 495 334 \$

5.2.5 Milieux naturels

Le mont Royal et son couvert végétal sont des éléments marquants de l'identité et de l'image de Montréal. Bien que la majeure partie de ce couvert ait été modifiée au fil de diverses interventions, la montagne a conservé des caractéristiques d'origine significatives telles que son relief singulier et des communautés végétales représentatives des montérégiennes. Aujourd'hui encore, le mont Royal est un vaste espace vert, riche de milieux naturels variés d'une valeur inestimable dans une ville fortement urbanisée.

Le maintien de la biodiversité du mont Royal, elle-même définie par la richesse des écosystèmes, des espèces et de leur matériel génétique, est un enjeu majeur pour l'ensemble de l'agglomération montréalaise. Concurrément à la mise en place du projet de conservation, il importe de prioriser l'éradication des plantes envahissantes et de protéger les espèces floristiques et fauniques à statut précaire. Pour ce faire, l'Entente permettra aux grandes institutions d'obtenir un appui du programme Biodiversité.

Montant total : 790 000 \$

Répartition annuelle : 2008-2009 – 250 000 \$

2009-2010 – 270 000 \$

2010-2011 – 270 000 \$

Sous-total | AXE 5 : 18 000 000 \$

ISBN : 978-2-7647-0841-5

Dépôt légal – Bibliothèque et archives nationales du Québec. Mai 2009

ENTENTE SUR LE
DÉVELOPPEMENT
CULTUREL DE
MONTREAL

Montréal 

*Culture,
Communications et
Condition féminine*

Québec 